



**Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 03/2017 du vendredi 07 avril 2017
à 19 heures 30, (Salle du Conseil)**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept avril, à dix neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, **dûment convoqué le 30 mars 2017,**
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.
Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;
Nombre de membres présents : 14

Présents : Guy PASQUET - Michel QUOD – Dominique MAUREL - : Evelyne COUTRAS -
Pascal PRIOUZEAU - Marie-Bernadette MARTINEZ - Nathalie PEYREMOLE – Isabelle
ARNAUDY – Christophe VALLADE - Marie-José BELLOT – Corine BOIN – Marie-Claire
CAILLE – Daniel CHARGE – Dominique SOULARD

Absents excusés : Jean-Marc AUDOIN (pouvoir à E. COUTRAS)
Monsieur Dominique SOULARD a été élu **secrétaire**.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :

- **Du 24 février 2017.**

Ordre du jour :

1. Lotissement

A. Finances

Budget Lotissement la Rente 2017

Investissement						
Intitulé	Dépense		Intitulé	Recette		
	Compte administratif	Budget Prévisionnel		Compte administratif	Budget Prévisionnel	
3555/040 - Variation de stock	123 301,79	529 904,48	3555/040 - Variation de stock		123 301,79	
16874 - Dettes commune		500 095,52	3351/040 - Variation de stock	43 400,00	652 176,61	
1321 - Etat		174 797,08				
1326 - Autres établissement		105 286,48	1326 - Autres établissement	105 286,48		
1341 - DETR		8 348,43	1341 - DETR	8 348,43		
			001 - Excédent d'investissement	509 220,47	542 953,59	
Total	123 301,79	1 318 431,99	Total	666 255,38	1 318 431,99	

Fonctionnement						
Intitulé	Dépense		Intitulé	Recette		
	Compte administratif	Budget Prévisionnel		Compte administratif	Budget Prévisionnel	
6045 - Etude	13 545,70	6 000,00	71355/042 - Variation de stock	123 301,79	529 904,48	
605 - Travaux	109 755,99	155 000,00	7015 - Vente de terrains	43 400,00	84 000,00	
658 - Divers		1,49	74758 - Particip autres redev (Sdeer)		12 000,00	
7133/042 -variation de stock	43 400,00	652 176,61	758- divers	0,11		
71355/052 - Variation de stock		123 301,79	7478- subventions diverses		280 090,00	
			748371 - DETR		8 300,00	
			7473 - Département		19 000,00	
			002 - Excédent de fonctionnement	3 185,20	3 185,41	
Total	166 701,69	936 479,89	Total	169 887,10	936 479,89	

En bleu, écritures de régularisation (sans décaissement)

En rouge, écritures des stocks du 31/12/2016 (sans décaissement)

a. Vote du compte administratif

DELIBERATION

affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR01- DE

Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Madame BELLOT préside la séance

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Guy PASQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	166 701,69	166 701,90	0,21
	Section d'investissement	123 301,79	157 034,91	33 733,12
Reports de l'exercice 2015	Report en Section de fonctionnement		3 185,20	3 185,20
	Report en Section d'investissement		509 220,47	509 220,47
Total		290 003,48	836 142,48	546 139,00
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
		166 701,69	169 887,10	3 185,41

Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;**
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017
 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017
 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR02- DE

Objet : Lotissement la Rente- Affectation du résultat de l'exploitation 2016

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	166 701,69	166 701,90	0,21
	Section d'investissement	123 301,79	157 034,91	33 733,12
Reports de l'exercice 2015	Report en Section de fonctionnement		3 185,20	3 185,20
	Report en Section d'investissement		509 220,47	509 220,47
Total		290 003,48	836 142,48	546 139,00
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	166 701,69	169 887,10	3 185,41
	Section d'investissement	123 301,79	666 255,38	542 953,59
	Total Cumulé	290 003,48	836 142,48	546 139,00

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016	3 185,41 €
Affectation ogligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 185,41 €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

b. Vote du compte de gestion

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR03- DE
Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte de Gestion 2016 dressé par Mme DUCHEIN, Receveur	
Le Conseil Municipal,	
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;	
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;	
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; 	
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	

c. Vote du budget

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR04- DE
Objet : Lotissement la rente - Vote du Budget primitif 2017	
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017 :	

Investissement	
Dépenses	1 318 431.99
Recettes	1 318 431.99
Fonctionnement	
Dépenses	936 479.89
Recettes	936 479.89

B. Urbanisme

a. Vente de terrain

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR05- DE
Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. Bouard et Mme Poirier	
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Bouard Philippe et Mme Poirier Christiane se sont portés acquéreurs du lot 29, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 263 , pour une superficie de 592 m².	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 29, cadastré F 1 263 pour une superficie de 592 m², au bénéfice de M. Bouard Philippe et Mme Poirier Christiane pour un montant de 21 € le mètre carré soit 12 432.00 €. 	

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR06a- DE
Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. Garrié et Mme Lesgards	
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Garrié Grégory et Mme Lesgards Claire se sont portés acquéreurs du lot 21, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 255 , pour une superficie de 563 m².	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 21, cadastré F 1 255 pour une superficie de 527 m², au bénéfice de M. Garrié Grégory et Mme Lesgards Claire pour un montant de 21 € le mètre carré soit 11 067.00 €. 	

b. Travaux

Monsieur Quod donne compte rendu des travaux : il reste à réaliser l'enrobé courant de la semaine prochaine et la pose des candélabres.

2. Finances communales

A. Vote du compte administratif

<u>DELIBERATION</u> affichée le 10 avril 2017				
Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017				
n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR07- DE				
Objet : Approbation du Compte Administratif 2016				
Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Madame BELLOT préside la séance				
Le Conseil Municipal,				
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Guy PASQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :				
4. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :				
		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	740 849,95	1 552 629,93	811 779,98
	Section d'investissement	396 050,72	363 313,54	- 32 737,18
Reports de l'exercice 2015	Report en Section de fonctionnement		3 222 005,07	3 222 005,07
	Report en Section d'investissement		567 748,37	567 748,37
Total		1 136 900,67	5 705 696,91	4 568 796,24
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	1 284 147,21	510 000,00	- 774 147,21
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	740 849,95	4 774 635,00	4 033 785,05
	Section d'investissement	1 680 197,93	1 441 061,91	- 239 136,02
	Total Cumulé	2 421 047,88	6 215 696,91	3 794 649,03
Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;				
5. Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;				
6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.				

<u>DELIBERATION</u> affichée le 10 avril 2017				
Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017				
n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR08- DE				
Objet : Affectation du résultat de l'exploitation 2016				
Le Conseil Municipal,				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :				

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	740 849,95	1 552 629,93	811 779,98
	Section d'investissement	396 050,72	363 313,54	- 32 737,18
Reports de l'exercice 2015	Report en Section de fonctionnement		3 222 005,07	3 222 005,07
	Report en Section d'investissement		567 748,37	567 748,37
Total		1 136 900,67	5 705 696,91	4 568 796,24
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	1 284 147,21	510 000,00	- 774 147,21
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	740 849,95	4 774 635,00	4 033 785,05
	Section d'investissement	1 680 197,93	1 441 061,91	- 239 136,02
	Total Cumulé	2 421 047,88	6 215 696,91	3 794 649,03

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016	4 033 785,05 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	239 136,02 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 794 649,03 €
Total affecté au c/ 1068	239 136,02 €
Déficit global cumulé au 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

B. Vote du compte de gestion

DELIBERATION	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR09- DE
Objet : Approbation du Compte de Gestion 2016 dressé par Mme DUCHEIN, Receveur	
Le Conseil Municipal,	
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;	
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;	
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.	
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;	

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

C. Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement a subi une forte baisse puisque, pour l'année 2017, la dotation est d'environ 5 000.00 €.

Il précise également que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) a également fortement diminué du fait de départ d'entreprises (fin des travaux LGV), ou de baisse du chiffre d'affaires des entreprises.

Monsieur le Maire présente une simulation d'évolution des taux d'imposition :

Etude Taux d'imposition des Quatre Taxes 2017

Taxes	Bases 2017	Taux 2017 + 0%	Produit	Taux 2017 + 2%	Produit
Habitation	917 300	13,51	123 927	13,54	124 175
Foncière bâtie	1 378 000	9,12	125 674	9,14	125 925
Foncière non bâtie	41 900	38,42	16 098	38,50	16 130
Professionnelle	742 400	15,63	116 037	15,66	116 269
Total			381 736		382 499

Dotations et allocations à rajouter au budget sur la base de l'année 2017

Pour mémoire	2014	2015	2016	2017
Allocations compensatrices	26 181,00	25 437,00	20 796,00	23 866,00
Taxe additionnel FNB	1 196,00	1 582,00	1 592,00	1 236,00
Produits IFER	3 681,00	3 713,00	3 750,00	2 700,00
Produit CVAE	69 096,00	106 796,00	78 285,00	44 625,00
DCRTP	28 558,00	28 558,00	28 558,00	28 558,00
Versement GIR	54 311,00	54 311,00	54 311,00	54 311,00
Total	183 023,00	220 397,00	187 292,00	155 296,00

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017
n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR10 DE

Objet : Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision en matière de taux d'imposition communale. Il présente une simulation, sous réserve de modification des services fiscaux :

Taxes	Bases 2017	Taux 2016 + 0%	Produit	Taux 2016 + 2%	Produit
Habitation	917 300	13,51	123 927	13,54	124 175
Foncière bâtie	1 378 000	9,12	125 674	9,14	125 925
Foncière non bâtie	41 900	38,42	16 098	38,50	16 130
Professionnelle	742 400	15,63	116 037	15,66	116 269
Total			381 736		382 499

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité

des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** de conserver les taux d'imposition de 2016 pour l'année 2017, à savoir :
- Taxe d'habitation 13,51 %
 - Taxe foncière bâtie 9,12 %
 - Taxe foncière non bâtie 38,42 %
 - Cotisation foncière des entreprises 15.63 %

D. Vote des subventions

Le conseil municipal vote les subventions selon le tableau ci-joint, qui sera dans le budget primitif :

Dénomination de l'Organisme	Adresse	Compte Administratif	Proposition
ACCA - Clérac	Monsieur LAGORCE-17270 CLERAC	1 700,00	2 000,00
ACDETV			
ADMR - Canton Montlieu / M	Mairie- 17270 MONTGUYON	1 300,00	1 300,00
Aînés Ruraux - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	700,00	700,00
Amicale des Anciens Comb	Mairie- 17270 CLERAC	450,00	450,00
Association LIVR'ANIM (Salon du livre)		50,00	118,00
Association Loisirs et partage	17270 CLERAC	300,00	-
Association Syndicale Libre	Mairie- 17270 CLERAC	300,00	-
Association des parents d'él	17270 MONTGUYON		
Association Solidarité Dronn	Mairie- 17270 MONTGUYON	400,00	400,00
Association Sportive et Cultu	mairie - 17270 CLERAC	1 000,00	1 000,00
Au Cœur du Lary - Montlieu	Maison de la Forêt - 17210 MONTLIEU L	200,00	200,00
CCI - CIFOP		68,00	-
Centre de Loisirs Bouge tes	26 bis avenue du Général Leclerc - 1721	2 029,60	1 346,96
Chambre des Métiers charer	107 avenue Michel Crépeau - 17024 LA	114,00	80,00
Collectif Elu TGV	Mairie- 17270 CLERAC	100,00	50,00
Comité Course Cycliste - Mc	Monsieur MAURICE - Magrignac - 17360	200,00	200,00
Comité des Fêtes - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	1 600,00	1 600,00
Donneurs de sang - Montguy	Mairie- 17270 MONTGUYON	250,00	250,00
Ecole (voyage)	17270 CLERAC		
Ensemble vocal Aquistriae -	Mairie - 33230 GUITRES	100,00	100,00
Foyer socio-éducatif collège	Collège - 17270 MONTGUYON	200,00	200,00
Goujon Montguyonnais	Mairie- 17270 MONTGUYON	200,00	200,00
Les Amis du Cinéma	Mairie- 17270 MONTGUYON	-	200,00
Maison Familiale - Chevance	Le Pavé - 17210 CHEVANCEAUX	140,00	160,00
Restaurants du cœur - la Ro	Rue Fabre d'Eglantine - Bat 3- 17000 LA	250,00	250,00
Secours catholique	BP 67 - 17003 LA ROCHELLE CEDEX	200,00	200,00
Union Pétanque Cléracaise	Mairie- 17270 CLERAC	850,00	900,00
COSM DU LARY - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	4 000,00	4 000,00
Tarot Sud Challenge		200,00	200,00
USEP - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	500,00	700,00
Saintonge Boisée vivante		200,00	-
Compagnie Gouttes y donc	spectacle 08/2016	1 400,00	-
Fondation du patrimoine		100,00	-
ASMHB	17270 MONTGUYON	200,00	200,00
Ass. Sportive collège Montguyon		-	100,00
Amicale des pompiers	Montguyon	-	200,00
AFM TELETHON	PARIS	-	-
Association solidarité paysan	Ruffec	-	-
AFSEP	Blagnac		-
Les Clowns stétoscopes	Bègles	-	-
France Alzheimer	17100 SAINTES	-	-
Hôpital pour les enfants	86021 POITIERS	-	-
Ligue contre le cancer		-	-
TOTAL		19 301,60	17 304,96

E. Vote du budget

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
072 - VOIRIE - V.C. + C.R. - 2151 - Réseaux de voirie 21538 - Autres réseaux	51 000,00 51 000,00	59 000,00 49 000,00 10 000,00	110 000,00 100 000,00 10 000,00		0,00	0,00	0,00
085 - DIVERS - Travaux et Acquisition 2111 - Terrains nus 2184 - Mobilier 2188 - Autres immobilisations corporelle	12 000,00 12 000,00	23 200,00 20 000,00 3 200,00	35 200,00 20 000,00 3 200,00 12 000,00		0,00	0,00	0,00
140 - BATIMENT COMMUNAUX 2313 - Constructions	3 000,00 3 000,00	7 000,00 7 000,00	10 000,00 10 000,00		0,00	0,00	0,00
143 - Traversée du bourg 2031 - Frais d'études 2151 - Réseaux de voirie	0,00	627 947,21 10 000,00 617 947,21	627 947,21 10 000,00 617 947,21	1321 - Etats et établissements nationaux	0,00	380 000,00 380 000,00	380 000,00 380 000,00
161 - Longère 2138 - Autres constructions	5 000,00 5 000,00	500 700,00 500 700,00	505 700,00 505 700,00	1321 - Etats et établissements nationaux 1322 - Régions 1323 - Départements 1341 - Dotation d'équipement des territo	20 000,00 20 000,00	130 000,00 75 000,00 5 000,00 50 000,00	150 000,00 75 000,00 5 000,00 50 000,00 20 000,00
177 - Pistes forestières 2151 - Réseaux de voirie	0,00	5 700,00 5 700,00	5 700,00 5 700,00		0,00	0,00	0,00
178 - Hôtel - Aggrandissement +chambr 2313 - Constructions	0,00	39 000,00 39 000,00	39 000,00 39 000,00		0,00	0,00	0,00
179 - Défense incendie Fradon 2313 - Constructions	10 000,00 10 000,00	0,00	10 000,00 10 000,00		0,00	0,00	0,00
181 - Matériel espace vert 2188 - Autres immobilisations corporelle	45 000,00 45 000,00	0,00	45 000,00 45 000,00		0,00	0,00	0,00
183 - Place s. fêtes + mobilier 2184 - Mobilier 2313 - Constructions	7 000,00 7 000,00	15 000,00 15 000,00	22 000,00 7 000,00 15 000,00		0,00	0,00	0,00
188 - Aggrandissement mairie - études 2313 - Constructions	20 000,00 20 000,00	0,00	20 000,00 20 000,00		0,00	0,00	0,00
189 - Eglise - Réfection extérieure 2313 - Constructions	30 000,00 30 000,00	0,00	30 000,00 30 000,00		0,00	0,00	0,00
190 - PLU - révision simplifiée 202 - Frais liés doc. urbanisme & numéri	0,00	6 600,00 6 600,00	6 600,00 6 600,00		0,00	0,00	0,00
192 - Réfection VC 43 2151 - Réseaux de voirie	100 000,00 100 000,00	0,00	100 000,00 100 000,00		0,00	0,00	0,00

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
193 - Stade -Mise en place de filet pare 2313 - Constructions	15 000,00 15 000,00	0,00	15 000,00 15 000,00		0,00	0,00	0,00
194 - Constructions structure pour ad 2313 - Constructions	50 000,00 50 000,00	0,00	50 000,00 50 000,00		0,00	0,00	0,00
195 - Remise en état salle des fêtes - é 2313 - Constructions	20 000,00 20 000,00	0,00	20 000,00 20 000,00		0,00	0,00	0,00
196 - Site internet - refonte 2188 - Autres immobilisations corporelle	10 000,00 10 000,00	0,00	10 000,00 10 000,00		0,00	0,00	0,00
197 - Agrandissement vestiaire du sta 2313 - Constructions	50 000,00 50 000,00	0,00	50 000,00 50 000,00		0,00	0,00	0,00
199 - Ecole - mise en place protection : 2313 - Constructions	30 000,00 30 000,00	0,00	30 000,00 30 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS	458 000,00	1 284 147,21	1 742 147,21	TOTAL RECETTES AFFECTEES	20 000,00	510 000,00	530 000,00
21534 - Réseaux d'électrification	8 000,00		8 000,00	13258 - Autres groupements	8 000,00		8 000,00
21534 - Réseaux d'électrification	16 000,00		16 000,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	24 000,00	0,00	24 000,00	TOTAL RECETTES	8 000,00	0,00	8 000,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	482 000,00	1 284 147,21	1 766 147,21	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	28 000,00	510 000,00	538 000,00
020 - Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00	001 - Excédent d'investissement reporté	535 011,19		535 011,19
1641 - Emprunts en euros	6 400,00		6 400,00	021 - Virement de la section de fonctionn	487 400,00		487 400,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		3 000,00	10222 - FCTVA	52 000,00		52 000,00
				10226 - Taxe d'aménagement	1 000,00		1 000,00
				1068 - Excédents de fonctionnement cap	239 136,02		239 136,02
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		3 000,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	89 400,00	0,00	89 400,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 317 547,21	0,00	1 317 547,21
TOTAL INVESTISSEMENT	571 400,00	1 284 147,21	1 855 547,21	TOTAL INVESTISSEMENT	1 345 547,21	510 000,00	1 855 547,21

Excédent de budgétisation de l'investissement : (Réal + Ordre)	0,00
---	------

Déficit de budgétisation de l'investissement : (Réal uniquement)	487 400,00
---	------------

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017	
Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017	
n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR11- DE	
Objet : Vote du Budget primitif 2017	
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017 :	
Investissement	
Dépenses	1 855 547.21 <i>(dont 1 284 147.21 de reports)</i>
Recettes	1 855 547.21 <i>(dont 510 000.00 de reports)</i>
Fonctionnement	
Dépenses	5 225 592.03
Recettes	5 225 592.03

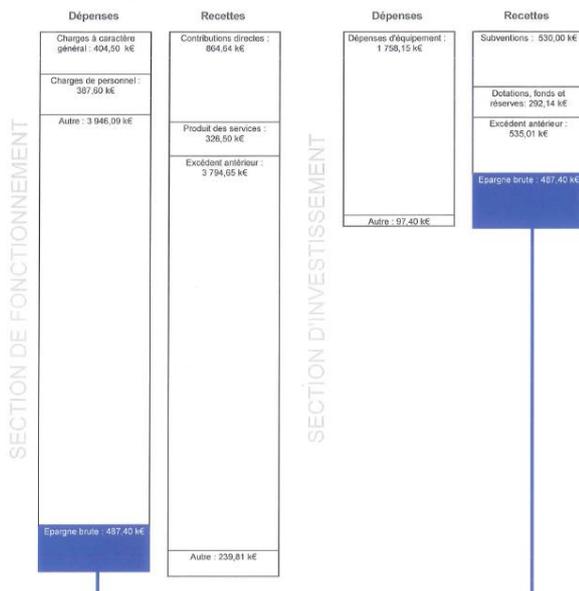
Fiche d'information

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE CLERAC	5 225 592,03	1 855 547,21	7 081 139,24
Lotissement la Rente	936 479,89	1 318 431,99	2 254 911,88
Total	6 162 071,92	3 173 979,20	9 336 051,12

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

- Représentation graphique du budget principal -



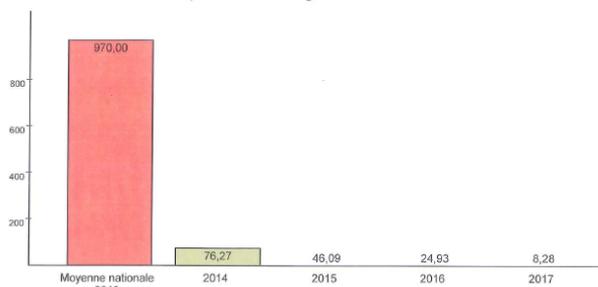
- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE CLERAC	7 922,09
Total	7 922,09

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



3. Hôtel

a. Travaux validation des avenants

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR12- DE	
<u>Objet</u> : Chambre d'hôtel - avenants		
Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires. Monsieur le Maire propose de valider les propositions.		
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Approuve les travaux concernés par l'avenant : 		
	Lot	Entreprise
	4 – Electricité	NOININ Pascal
	5 – Plomberie	RAMBEAU Sébastien
	6 – Peinture	SARL BOUDEAU VIECELI
		Montant TTC
		1 197.60
		1 226.40
		870.00
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 		

b. Location avenant au bail

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR13- DE	
<u>Objet</u> : Bail de l'hôtel - Modification		
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une chambre d'hôtel supplémentaire a été aménagée au sein de l'établissement, ce qui amène le nombre de chambre à 8. Monsieur le Maire indique donc que le loyer concernant l'hôtel doit être revu. Pour mémoire, le loyer de la partie bar restaurant est de 881 € et celui de la partie hôtel est de 500 €. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer pour la partie hôtel à 570 €.		
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :		
<ul style="list-style-type: none"> - Décide de fixer le loyer pour l'activité hôtel à 570.00 € par mois, qui sera indexé dans les mêmes conditions que le loyer pour l'activité restaurant à compter du 01 mai 2017. - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. 		

4. Longère : validation des avenants

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR14- DE	
<u>Objet</u> : Longère - avenants		
Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires. Monsieur le Maire propose de valider les propositions.		
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :		

- **Approuve** les travaux concernés par l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – Gros œuvre	Daniel BUREAU Construction	4 142.40
10 – VRD	BASTERE Frères	4 921.57

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes : modification

DELIBERATION

affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR15- DE

Objet : Fixation des indemnités des Maires et Adjointes

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-7 du code général des collectivités territoriales, les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites.

Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L.2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le maire précise qu'en application de l'article L. 2123-20 du code général des collectivités territoriales, « les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires et adjoints au maire des communes... sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Par ailleurs, en application de l'article L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales, « lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres en application de la présente sous-section intervient dans les trois mois suivant son installation ». De plus, « dans les communes de moins de 1000 habitants...l'indemnité allouée au maire est fixée au taux maximal prévu par l'article 2123-23, sauf si le conseil municipal en décide autrement », enfin, « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ».

Ensuite, le maire rappelle qu'en aucun cas, l'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune et que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à l'article L. 2123, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soient pas dépassés.

La circulaire du 15 mars 2017 précise que les montants des indemnités ont été revalorisés du fait du relèvement de la valeur du point d'indice et du nouvel indice brut terminal de la fonction public. Les délibérations faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros doivent être modifiées.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 28 mars 2014, le conseil municipal a effectivement délibéré pour fixer des indemnités au maire et aux deux premiers adjoints en faisant mention de cet indice. Il convient donc de procéder à une modification.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Considérant que les articles L. 2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

A titre indicatif, ces valeurs maximales sont les suivantes, au 1^{er} mars 2017 :

Population	Maire Taux maximal (%)	Adjointes Taux maximal (%)
Moins de 500	17	6.6
De 500 à 999	31	8.25
De 1 000 à 3 499	43	16.5
De 3 500 à 9 999	55	22
De 10 000 à 19 999	65	27.5
De 20 000 à 49 999	90	33

De 50 000 à 99 999	110	44
De 100 000 à 200 000	145	66
200 000 et plus	145	72.5

Considérant que la commune dispose de 4 adjoints,

Considérant que la commune compte 1 000 habitants,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1^{er} :

A compter du 01 février 2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 précités aux taux suivants :

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 1^{er} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 4.125 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 2 :

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 5 :

Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexée à la présente délibération.

6. Proposition de contrôle défense incendie (RESE)

Monsieur le Maire informe de la réception de la proposition de la RESE en matière de contrôle des dispositifs de défense incendie. Il charge Monsieur Quod de ce dossier avant de prendre une décision.

7. Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable sur les deux projets de révision. La réunion des personnes publiques associées aura lieu le 12/04 prochain afin d'étudier les remarques que les administrés ont pu émettre.

La prochaine étape sera donc la validation des projets lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

8. Questions diverses

A. Ecole - Nomade

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une exposition/spectacle aura lieu durant deux semaines à destination des écoles du secteur Montguyonnais essentiellement. Le coût de cette manifestation est de 9 037.60 € (hors frais alimentation électrique ou autres). Elle bénéficiera de plusieurs financements :

- COSEA 3 000.00 €

- CDCHS 3 000.00 €
- Syndicat des Communes 1 000.00 €
- SCOTPA 2 000.00 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette manifestation (contrat du spectacle, conventions de partenariat...).

B. Epicerie

<p><u>DELIBERATION</u> affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR16- DE</p>
<p><u>Objet :</u> Location de l'épicerie - HFS Distribution</p> <p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le loyer actuel de l'épicerie est de 800 €. Il aurait dû augmenter en janvier 2017 avec l'indexation conventionnelle. Vu le bail du 11 mars 2011 et l'avenant du 19 avril 2012, Vu les difficultés financières que le gérant a pu avoir en 2016, et l'augmentation étant minime (environ 15 € par mois), Monsieur le Maire propose de maintenir le loyer à 800 € jusqu'au 31 décembre 2017.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de maintenir le loyer de HFS Distribution à 800 € par mois jusqu'au 31 décembre 2017, - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

C. Boulangerie

<p><u>DELIBERATION</u> affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR17- DE</p>
<p><u>Objet :</u> Révision du bail de la boulangerie</p> <p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans ses séances du 13 novembre 2015, du 22 janvier 2016, du 21 octobre 2016 et du 21 décembre 2016, a accordé à l'exploitant un loyer de 500 € jusqu'au 31 juillet 2017. Les charges étant assez importantes, Monsieur le Maire propose de maintenir le loyer au montant de 500 € jusqu'au 31 décembre 2017.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de fixer le loyer à 500.00 € par mois à compter du 1^{er} août 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D. Mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de réaménagement de la mairie a été inscrit au niveau des investissements à réaliser. Afin de faire avancer le projet, il indique deux possibilités :

- Faire un concours d'architecte,
- Faire un avant-projet et lancer une simple consultation.

Le conseil municipal propose de retenir la seconde solution. Monsieur le Maire sollicite la commission bâtiment pour suivre le dossier.

E. Place des Lauriers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été réceptionné pour la réalisation de ces travaux, il s'élève à 23 961.98 € TTC. Le conseil municipal souhaite que d'autres devis comparatifs soient établis avant d'émettre une décision.

F. Spectacles

Monsieur PRIOUZEAU présente un spectacle qui pourrait se produire le 18 novembre prochain, budget : 1 677.24 € auquel il faudra ajouter un éclairage spécifique : 580 €. Le conseil émet un avis favorable.

G. Bibliothèque

Madame CAILLE indique que la création réalisée par les enfants de l'école en temps APE est arrivée en deuxième position du concours des bibliothèques.

Elle précise également qu'une formation sur l'aménagement de la bibliothèque aura lieu les 14/04, 22/05 et 23/05.

H. Ecole

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des films protecteurs doivent être posés pour limiter la chaleur, un fournisseur a été trouvé et la consultation est en cours.

I. Chemins ruraux 52 et 53

<u>DELIBERATION</u>		
affichée le 10 avril 2017		
Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017		
n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR18- DE		
Objet : Aliénation du CR 52 - Vente d'une partie du chemin		
Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 52 allant du canton de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière. L'enquête publique s'est déroulée du 20 mars 2017 au 31 mars 2017.		
Vu le dossier d'enquête,		
Vu le rapport du commissaire enquêteur du 31/03/2017		
Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,		
Monsieur le Maire propose d'aliéner le chemin en totalité afin de procéder à la création d'une piste forestière et propose de vendre certaines parties du chemin à un unique propriétaire qui se chargera de procéder aux échanges.		
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :		
- Décide d'aliéner le chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière		
- Décide de céder à Mme LAUD Catherine les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 6.06 € :		
Numéro de parcelles modifiées	Contenance	Prix
M 947	330	1.32
M 949	126	0.50
M 950	77	0.31
M 952	884	3.54
M 953	37	0.15
M 954	61	0.24

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 11 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR19- DE

Objet : Aliénation du CR 53 - Vente d'une chemin

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot en vue de la création d'une piste forestière.

L'enquête publique s'est déroulée du 20 mars 2017 au 31 mars 2017.

Vu le dossier d'enquête,

Vu le rapport du commissaire enquêteur du 31/03/2017

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Monsieur le Maire propose d'aliéner le chemin en totalité afin de procéder à la création d'une piste forestière et propose de vendre certaines parties du chemin à un unique propriétaire qui se chargera de procéder aux échanges.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'aliéner le chemin rural 53 allant du Canton des loups en vue de la création d'une piste forestière
- **Décide** de céder à Mme LAUD Catherine les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 2.87 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m²)	Prix (€)
L 640	6	0.024
L 641	4	0.016
L 645	3	0.012
L 646	1	0.004
L 648	158	0.632
L 652	87	0.348
M 1063	7	0.028
M 1064	8	0.032
M 1068	10	0.04
M 1070	3	0.012
M 1073	229	0.916
M 1074	20	0.08
M 1076	2	0.008
M 1077	1	0.004
M 1079	130	0.52
M 1080	43	0.172
M 1082	5	0.02

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR20- DE

Objet : Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. ARCHAIN

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à M. ARCHAIN Jean-Claude les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 0.52 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M 1003	129	0.52

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION

affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR21- DE

Objet : Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Mme LAUD

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à Mme LAUD Catherine les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 70.99 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)	Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M 1005	49	0.196	L0656	33	0,13
M 1050	67	0.268	L0664	94	0,38
M 1012	19	0.076	L0666	227	0,91
M1013	324	1,296	L0692	263	1,05
M1016	459	1,836	L0673	230	0,92
M1019	296	1,184	L0674	1981	7,92
M1022	835	3,34	L0675	845	3,38
M1028	134	0,536	L0677	123	0,49
M0983	1189	4,756	L0678	15	0,06
M0985	6	0,024	L0680	75	0,30
M0986	27	0,108	L0681	150	0,60
M0998	30	0,12	L0683	69	0,28
M1001	148	0,592	L0684	87	0,35
M1059	8	0,032	L0689	927	3,71
M1007	315	1,26	L0690	1219	4,88
M1009	80	0,32	L0686	594	2,38
M1036	3	0,012	M1114	54	0,22
M1037	196	0,784	M1118	56	0,22
M1038	45	0,18	M1121	571	2,28
M1040	412	1,648	M1128	3	0,01
M0081	32	0,128	M1096	829	3,32
M1052	42	0,168	M1097	17	0,07
M0942	3347	13,388	M1098	15	0,06

M0945	288	1,152	M1132	14	0,06
M1025	379	1,516	M1133	97	0,39
L0715	10	0,60	M1108	30	0,12
M1100	63	0,252	M1091	1	0,004
M1101	7	0,028	M1092	22	0,088
M1103	45	0,18	M1111	112	0,45

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR22- DE

Objet : **Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Mme ARNAUDIN**

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à Mme ARNAUDIN Chantal les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 3.38 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M1046	814	3,26
M1055	32	0,13

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR23- DE

Objet : **Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. AUDOUIN Michel**

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à M. AUDOUIN Michel les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 14.64 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
L721	244	14.64

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR24- DE												
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. et Mme BRAUD												
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot en vue de la création d'une piste forestière. En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles. Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :</p> <p>- Décide d'acquérir à M. et Mme BRAUD Franck les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 66.00 € :</p>													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro de parcelles modifiées</th> <th>Contenance (m²)</th> <th>Prix (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>L0711</td> <td>803</td> <td>48,18</td> </tr> <tr> <td>L0742</td> <td>250</td> <td>15,00</td> </tr> <tr> <td>L0743</td> <td>47</td> <td>2,82</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)	L0711	803	48,18	L0742	250	15,00	L0743	47	2,82	
Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)											
L0711	803	48,18											
L0742	250	15,00											
L0743	47	2,82											
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 													

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR25- DE						
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. CAZENAVE						
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot en vue de la création d'une piste forestière. En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles. Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :</p> <p>- Décide d'acquérir à M. CAZENAVE André les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 0.84 € :</p>							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro de parcelles modifiées</th> <th>Contenance (m²)</th> <th>Prix (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M963</td> <td>209</td> <td>0.84</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)	M963	209	0.84	
Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)					
M963	209	0.84					
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 							

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR26- DE
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Mme CHAMBORD
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière. En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles. Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :</p>	

- **Décide** d'acquérir à Mme CHAMBORD Maryse les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 6.11 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M0965	584	2,34
M0968	477	1,91
M0971	466	1,86

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION

affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR27- DE

Objet : Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Mme COMBES

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à Mme COMBES Maryse les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 0.50 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M1034	124	0,50

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION

affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR28- DE

Objet : Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. DUMON

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à M. DUMON Jean-Luc les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 30.18 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
L0698	503	30,18

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR29- DE						
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Indivision DUPRE						
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.</p> <p>En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.</p> <p>Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :</p> <p>- Décide d'acquérir à l'indivision DUPRE les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 127.02 € :</p>							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro de parcelles modifiées</th> <th>Contenance (m²)</th> <th>Prix (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>L0724</td> <td>2117</td> <td>127,02</td> </tr> </tbody> </table>		Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)	L0724	2117	127,02
Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)					
L0724	2117	127,02					
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 							

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR30- DE																					
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Mme GAURY																					
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.</p> <p>En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.</p> <p>Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :</p> <p>- Décide d'acquérir à Mme GAURY Marie Françoise les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 4.20 € :</p>																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro de parcelles modifiées</th> <th>Contenance (m²)</th> <th>Prix (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M1007</td> <td>315</td> <td>1,26</td> </tr> <tr> <td>M1009</td> <td>80</td> <td>0,32</td> </tr> <tr> <td>M1036</td> <td>3</td> <td>0,01</td> </tr> <tr> <td>M1037</td> <td>196</td> <td>0,78</td> </tr> <tr> <td>M1038</td> <td>45</td> <td>0,18</td> </tr> <tr> <td>M1040</td> <td>412</td> <td>1,65</td> </tr> </tbody> </table>		Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)	M1007	315	1,26	M1009	80	0,32	M1036	3	0,01	M1037	196	0,78	M1038	45	0,18	M1040	412	1,65
Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)																				
M1007	315	1,26																				
M1009	80	0,32																				
M1036	3	0,01																				
M1037	196	0,78																				
M1038	45	0,18																				
M1040	412	1,65																				
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 																						

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR31- DE
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Mme MICHAUD
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en</p>	

vue de la création d'une piste forestière.
En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.
Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à Mme MICHAUD Léonce les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 0.30 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M0999	74	0,30

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR32- DE

Objet : Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. PERRIER

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.
Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à M. PERRIER Jean André les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 0.36 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M1030	90	0,36

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR33- DE

Objet : Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. et Mme POUPELAIN

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.
Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à M. et Mme POUPELAIN Marc les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 87.66 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
L0717	1461	87,66

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION

affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR34- DE

Objet : Création d'une piste forestière - Achat de terrain à RFF

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à RFF les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 2.70 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M0994	63	0,25
M1048	563	2,25
M1061	49	0,20

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION

affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR35- DE

Objet : Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Mme RIVARD

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à Mme RIVARD Annie les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 4.19 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M0987	294	1,18
M0989	357	1,43
M0991	141	0,56
M0996	38	0,15
M1054	212	0,85
M1057	6	0,02

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR36- DE									
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. ROI et Mme PUIGRENIER									
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.</p> <p>En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.</p> <p>Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :</p> <p>- Décide d'acquérir à M. ROI Georges et Mme PUIGRENIER les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 76.44 € :</p>										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro de parcelles modifiées</th> <th>Contenance (m²)</th> <th>Prix (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>L0701</td> <td>1251</td> <td>75,06</td> </tr> <tr> <td>L0709</td> <td>23</td> <td>1,38</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)	L0701	1251	75,06	L0709	23	1,38	
Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)								
L0701	1251	75,06								
L0709	23	1,38								
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 										

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR37- DE															
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. VAREILLE															
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.</p> <p>En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.</p> <p>Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :</p> <p>- Décide d'acquérir à M. VAREILLE Eric les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 10.12 € :</p>																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro de parcelles modifiées</th> <th>Contenance (m²)</th> <th>Prix (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M0960</td> <td>759</td> <td>3,04</td> </tr> <tr> <td>M0974</td> <td>267</td> <td>1,07</td> </tr> <tr> <td>M0977</td> <td>481</td> <td>1,92</td> </tr> <tr> <td>M0980</td> <td>1024</td> <td>4,10</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)	M0960	759	3,04	M0974	267	1,07	M0977	481	1,92	M0980	1024	4,10	
Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)														
M0960	759	3,04														
M0974	267	1,07														
M0977	481	1,92														
M0980	1024	4,10														
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 																

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 avril 2017 Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017 n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR38- DE
Objet :	Création d'une piste forestière - Achat de terrain à M. et Mme DUGRAND
<p>Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.</p>	

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.
Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à M. et Mme DUGRAND Marguerite les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 0.11 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
L0668	25	0,10
L0669	2	0,01

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017

Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017

n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR39- DE

Objet : **Création d'une piste forestière - Achat de terrain à Indivision ARDOIN/LAUD**

Par délibération en date du 21 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 53 allant du canton des Loups à Berdot et du chemin rural 52 allant de Bézias à Moindron en vue de la création d'une piste forestière.

En vue de cette création, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.
Monsieur le Maire propose d'acheter les différentes parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), constatant que la procédure a été respectée :

- **Décide** d'acquérir à Indivision ARDOIN Edmond et LAUD Catherine les parcelles cadastrées suivantes au prix total de 6.52 € :

Numéro de parcelles modifiées	Contenance (m ²)	Prix (€)
M1032	90	0,36
M1042	18	0,072
M1043	104	0,416
L0660	84	0,34
L0661	868	3,47
L0662	165	0,66
M1086	38	0,15
M1087	245	0,98
M1088	18	0,07

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 10 avril 2017
Accusé de réception Préfecture le 15 avril 2017
n° 017-211701107- 20170407 – 2017AVR40- DE

Objet : Attribution de subvention à une association

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité des fêtes souhaite organiser une manifestation exceptionnelle durant l'été, cette association sollicite une subvention complémentaire.

Monsieur le Maire propose au conseil de lui verser une subvention complémentaire de 500.00 €.

Cette subvention s'inscrit à l'article 6574.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15voix pour) :

- **Décide** de verser une subvention de 500.00 € au comité des fêtes.
- **Décide d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.